DLP 27-2-64 289697

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

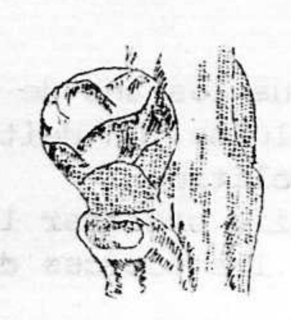
ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél.: 72-53-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 15, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs

N° 41 - FEVRIER 1964
1er supplément

/ARBRES FRUITIERS/

TRAITEMENT PREFLORAL DU CERISIER (Avertissement)







Ce traitement peut encore être considéré comme un traitement d'hiver. C'est pourquoi dans toutes les régions où des dégâts de Teigne ont été observés il sera opportun de réaliser un traitement aux oléo-parathions entre les deux stades végétatifs reproduits ci-contre.

Les traitements effectués après le stade C sont sans efficacité contre la Teigne du cerisier. Les traitements insecticides pendant la floraison sont interdits par la Loi

En raison des pluies abondantes qui sont relevées par tous les postes de la Circonscription, il est conseillé d'ajouter un anticryptogamique compatible à l'Oléoparathion pour prévenir et combattre le Monilia.

1964
3

MONILIA et CLOQUE (Avertissement)
(RENOUVELLEMENT DES TRAITEMENTS)

Sur pêcher comme sur abricotier, le traitement anticryptogamique est à renouveler. L'exécuter avec beaucoup de soin dans les vergers d'abricotiers des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault ou du Gard où les coussinets sporifères sont nombreux alors que la floraison s'annonce (le stade B étant parfois dépassé le 24 février).

L.L. TROUILLON

P 73

/ VITICULTURE /

LES TRAITEMENTS D'HIVER (Information)

Ils sont dirigés contre divers parasites :

ESCA : Maladie provoquée par divers champignons qui pénètrent dans la souche par les grosses plaies et qui provoquent un dépérissement des ceps : ils finissent par mourir.
Les vignes âgées et mutilées sont les plus atteintes.
Les traitements à base d'arsenic (arsénite de soude) sont très efficaces.
Les spécialités commerciales sont utilisées à la dose de 1.000 , 1.250 g d'arsenic par hectolitre(4 à 5 litres d'une spécialité contenant 250 g d'arsenic par litre). Ce traitement sera fait après la taille (10-15 jours par ex.) de préférence à la fin d'une période de froid et avant le débourrement.
Bien mouiller les plaies anciennes et récentes.
Ce traitement peut et doit être répété pendant deux hivers successifs lorsque l'Esca est déjà responsable de dégâts.

EXCORIOSE : Cette maladie est très répandue dans les vignobles de plaine et même les côteaux.
En hiver, les sarments "blanchis" caractérisent la maladie.
L'excoriose sera combattue en pulvérisant les coursons et la base des sarments avec :
- Arsénite de soude (500 à 625 g d'arsenic par hectolitre).
- Colorants nitrés - 600 g
- Huile d'anthracène jaune : à la dose indiquée par le fabricant.

Effectuer le traitement avant le débourrement.

PYRALE : Dans les régions viticoles où la pyrale est responsable tous les ans de dégâts plus ou moins importants, un traitement d'hiver doit être la base de la lutte. On doit utiliser :
- l'Arsénite de soude à la dose de 500 à 1 250 g d'arsenic par hectolitre.

Il est indispensable de bien mouiller le corps de la souche pour faire pénétrer le toxique sous les écorces, sans oublier les tuteurs ; la Pyrale hiverne sous les écorces dans les fissures des tuteurs, entre le tuteur et le cep.

COCHENILLE et FUMAGINE : Plusieurs espèces sont nuisibles ; elles sont responsables de la Fumagine. On peut utiliser une des formules suivantes :

- huile d'Anthracène (
- huile jaune) Les spécialités seront utilisées aux doses indiquées par
- huile + Parathion (les fabricants.

La lutte est difficile car les cochenilles sont très bien protégées sous les écorces. Bien mouiller le corps de la souche.
Contre la cochenille farineuse de la vigne qui hiverne sous les écorces et sur les racines, on appliquera un traitement dès le début du débourrement, en utilisant un oléoparathion par beau temps chaud et sans vent. Bien mouiller la base des ceps et les ceps.

PHYLLOXERA GALLICOLE : Est très nuisible aux pieds-mères et aux hybrides producteurs directs I2 375 - I8.315, etc... il réduit la production en quantité et en qualité.
Les traitements d'hiver sont efficaces; on fera une pulvérisation soignée des souches avec une huile jaune à 2 ou 3 %.

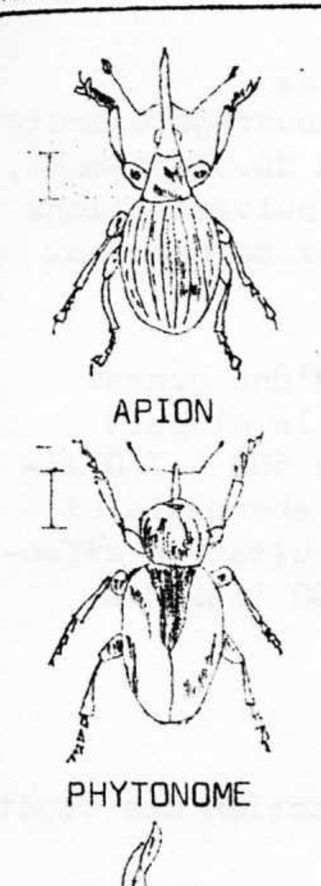
ATTENTION !
- Le traitement d'hiver doit toujours être effectué par beau temps sans vent.
- Il est recommandé de ne pas effectuer au cours du même hiver un traitement arsenical et un traitement aux huiles ; ces applications successives paraissent augmenter les risques de brûlures.
- L'Arsénite de soude est un poison violent qui doit être manipulé avec les prédautions imposées par la loi.
- Détenir le produit commercial dans son emballage d'origine, dans un meuble ou dans un local fermant à clef, séparé de toutes denrées alimentaires ou boissons.
- Ne pas fumer pendant la préparation des produits et le traitement.
- Se laver soigneusement les mains et le visage à la fin du travail et surtout avant de manger et de boire.

En outre, il est prudent :
- d'éloigner les enfants , en bas âge notamment, des chantiers de préparation des bouillies
- d'effectuer les traitements sur des vignes récemment desherbées pour éviter la destruction du gibier et des passereaux.

P. BERVILLE

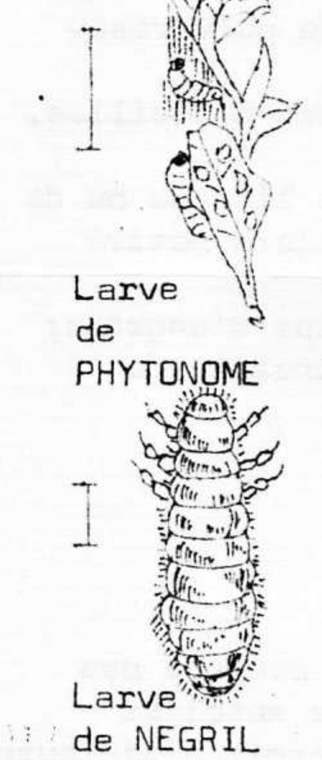
/ GRANDES CULTURES /

LES INSECTES PARASITES DE LA LUZERNE (Information)



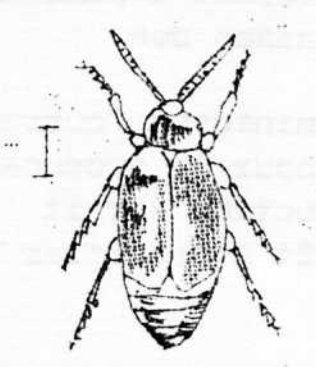
APION

PHYTONOME

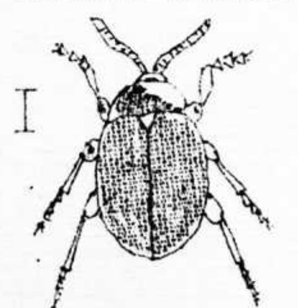


Larve de PHYTONOME

Larve de NEGRIL



NEGRIL (femelle)



NEGRIL (mâle)

Ces parasites causent régulièrement dans les régions méridionales de la France de très importants dégâts aux légumineuses fourragères et plus particulièrement à la luzerne. Certains coléoptères (Apions, Négril, Phytonome) constituent pour la luzerne un véritable danger car ils sont susceptibles de se développer au point de détruire complètement la récolte d'une ou de plusieurs coupes.

PRODUITS et EPOQUES DES TRAITEMENTS

Les insecticides chlorés de synthèse, tels le D.D.T., l'H.C.H. , le S.P.C. etc... sont utilisés dans les régions méridionales à la suite des pullulations de Phytonome observées depuis I945. Il a été intéressant de trouver des produits, efficaces contre les ravageurs de la luzerne, de toxicité pratiquement nulle pour les animaux de la ferme.

Les traitements contre les Phytonomes et les Apions doivent s'appliquer dès que l'on observe la présence des insectes adultes sur les pousses de luzerne; les observations faites dans le Languedoc-Roussillon ont montré que les sorties d'adultes pouvaient être très précoces, au printemps, parfois dès le mois de février. Dans la plupart des cas, les traitements sont effectués beaucoup trop tardivement alors que les adultes ont déposé en grande partie leur ponte.

Par suite de l'échelonnement des sorties d'adultes et de l'allongement rapide des pousses il est souvent nécessaire d'exécuter un deuxième traitement, 15 jours après le premier. Les jeunes larves vivant d'abord en mineuses dans les bourgeons commettent de très gros dégâts et sont à l'abri des insecticides. Leur destruction ne devient donc possible que plus tard mais il faut intervenir très vite à ce moment car les dégâts s'accroissent rapidement.

Il peut y avoir intérêt dans ce cas à effectuer prématurément la coupe et à appliquer le traitement quelques jours après.

Les dégâts causés par le Négril n'affectent généralement que la deuxième coupe de luzerne; le traitement doit être appliqué dès l'apparition des adultes ou des larves.

Effectuer les traitements en respectant les prescriptions légales concernant les dates d'emploi des produits par rapport à la récolte et à la floraison.

TRAITEMENTS ORDINAIRES

Actuellement les agriculteurs ont à leur disposition des produits efficaces mais la plus grande difficulté que présente la lutte réside dans l'exécution des traitements. L'efficacité d'un traitement nous paraît dépendre beaucoup plus du soin apporté à son exécution que de la nature de l'insecticide utilisé.
Les traitements peuvent se faire par poudrages ou par pulvérisations. Les poudreuses à dos , type soufreuse, les plus fréquemment utilisées dans les régions viticoles donnent une répartition médiocre et entraînent une dépense excessive d'insecticide; aussi est-il beaucoup plus économique d'employer des poudreuses réglables à double effet conçues pour l'épandage des poudres fines.

P.74

L'usage des poudreuses à traction se répand dans quelques grandes exploitations. Le poudrage se fera par temps calme et de préférence le matin à la rosée. Un poudrage exécuté correctement exigera de 25 à 30 kgs de poudre pour une luzerne à moitié de son développement, 10 à 15 kgs pour une luzerne récemment fauchée. Bien que plus coûteux que les pulvérisations quant à la dépense en produit insecticide, les poudrages ont cependant la faveur de nombreux agriculteurs.

Les pulvérisations présentent en effet de grosses difficultés : utilisation d'une grosse quantité d'eau, travail moins rapide et d'exécution plus difficile. En outre, la plupart des pulvérisateurs à traction utilisés en France ne donnent qu'un débit de 600 à 750 litres à l'hectare, alors qu'il serait nécessaire d'effectuer une pulvérisation abondante et d'atteindre au moins 1000 à 1200 litres à l'hectare. On peut arriver à ce résultat en effectuant deux passages croisés. Cette quantité de liquide peut être abaissée à 800 litres à l'hectare pour une luzerne récemment fauchée.

TRAITEMENT HIVERNAL PREVENTIF

Un traitement hivernal préventif a été mis au point par le Service de la Protection des Végétaux et la Coopérative Agricole Lauragaise. Il présente les avantages suivants :

a/ Il s'effectue en hiver lorsque les cultivateurs disposent de temps
b/ L'épandage de produits insecticides ne réclame pas l'usage de poudreuses ou de pulvérisateurs , dont beaucoup d'agriculteurs sont démunis.
c/ Cette façon de traiter est économique et ne peut en aucun cas provoquer la mort d'abeilles.

Technique du traitement : Mélanger intimement un insecticide à base d'Aldrin, de Lindane ou de Chlordane avec du super-phosphate (quantité d'insecticide contenant 8 kgs de matière active pour un hectare).

Répandre le mélange à la volée ou mieux avec un épandeur d'engrais; herser. Ce travail, pour être efficace, doit être effectué durant la deuxième quinzaine de janvier ou au début de février.

Bien entendu un engrais insecticide du commerce sera utilisé avec profit.

LES TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES ET L'APICULTURE

La luzerne est une plante à fécondation croisée, entomophile; néanmoins nous ne pensons pas que l'application de traitements insecticides effectués en temps opportun puisse susciter de sérieuses inquiétudes dans les milieux apicoles. La législation actuelle interdit d'ailleurs l'emploi des produits organiques de synthèse pendant la période de pleine floraison des plantes visitées par les abeilles.
D'autre part, les traitements se situent nettement avant la floraison des légumineuses fourragères; ils ne pourraient être dangereux que dans le cas de cultures réservées pour la production de semences, fortement infestées au voisinage de la floraison. Cette production serait alors bien compromise et nous estimons que l'agriculteur aurait toujours intérêt à sacrifier la culture envahie.

L.L. TROUILLON

/ INFORMATIONS LEGUMIERES /

SEPTORIOSE DU CELERI

Pour prévenir cette maladie la désinfection des semences doit être faite avec :

1°) Le T.M.T.D. , le Zinèbe, l'Oxyquinoléate de cuivre, etc... aux doses recommandées par les fabricants.

2°) Le Formol - Mettre les graines à tremper pendant 20 à 30 minutes dans une solution à 0,25 % de Formol du commerce. Laver ensuite à l'eau courante et laisser sécher à l'air ou procéder immédiatement au semis après lavage.

La désinfection des couches par arrosages à raison de 10 litres par m2 d'une solution à 2 ou 3 % de Formol du commerce, complètera utilement le traitement des semences. Ne pas oublier de recouvrir avec des sacs et attendre 3 semaines avant de semer.

MOUCHE DES SEMIS (Haricots)

Les dégâts commis par ce parasite sont souvent très importants. Les plantules peuvent être totalement détruites par les asticots de cette mouche et les semis fortement compromis certaines années. On pourra lutter contre la Mouche des semis en traitant les semences avec l'un des produits suivants :

Lindane 2,5 g de matière active par 10 kilos de semence
Heptachlore 5 g de matière active par 10 kilos de semence
Aldrine 2,5 g de matière active par 10 kilos de semence.

Cet enrobage à sec se fera en choisissant des spécialités à forte teneur en matière active.

Pour faciliter l'adhérence des poudres on pourra humecter légèrement la semence avant le traitement.

Les conditions climatiques actuelles étant favorables au développement des champignons responsables de la fonte des semis, il est recommandé d'ajouter un fongicide lors du traitement insecticide des semences. On pourra utiliser : le Zinèbe, le T.M.T.D., le Manèbe, etc... aux doses recommandées par les fabricants.

Au sujet du haricot, rappelons que dans la pratique courante la rotation des cultures est une des précautions à ne pas négliger pour éviter l'apparition de la graisse du haricot.

P. CHRESTIAN

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P 75